

fiance; Monseigneur, cette mission vient tout à propos, car vous trouverez dans la Province un grand nombre de penitens, qui aspirent aux effets de la miséricorde de leur unique & légitime Souverain, nôtre bon Roi Philippe V.

Comme Mr. de Noailles attendoit dans cet endroit la jonction du reste de son Armée qui venoit de Dauphiné, & que les mauvais chemins avoient retardé, il regla avec les Députez du Païs ce que les Habitans devoient fournir aux Troupes, pendant le tems qu'elles y séjourneroit pour s'y rafraichir : ce réglemeut fut accepté & exécuté ensuite par les Députez & Consuls des Villes & Bourgs du Campredon, & successivement par ceux des Vigueries de Gironne, Vich, Lampourdan & autres où l'on a établi des quartiers :

Il porte qu'on fournira par jour à chaque soldat le logement, deux livres de pain, une livre de viande, un pot de vin, deux sols d'argent : aux Cavaliers, Dragons, & leurs Officiers, à proportion, tant pour les hommes que pour les chevaux; au moyen de quoi, toute l'Armée observe une exacte discipline, & l'on punit severement ceux qui prennent ou veulent exiger de leurs Hôtes quelque chose au-delà; les Habitans trouvent ce traitement beaucoup plus doux & plus supportable que celui qu'ils recevoient des Troupes des Alliez, qui pilloient également les amis & les ennemis.

Après la prise de Gironne, on a sçu qu'avant que la Ville fût investie, il s'y étoit glissé quelques copies de l'imprimé dont

Réponse
des Catalans
à Mr. de
Noailles.

Ce que les
Catalans
fournissent
aux Troupes
Françoises.